

Jusqu'au 6 Juillet 2018

INSCRIVEZ-VOUS!
sur place* ou télécharger le formulaire
sur www.muviscola.fr

Photo d'identité

Ce formulaire est à remettre ou à envoyer par courrier à : Agence commerciale Muvitarra – 75 cours Napoléon 20000 Ajaccio accompagné d'une photo d'identité, d'une copie de la pièce d'identité, ainsi que de la carte de transport de l'année 2017/2018 (si déjà abonné) du règlement (chèque libellé à l'ordre de Muvitarra) et d'une enveloppe timbrée à votre adresse si vous souhaitez un envoi à domicile avant le 6 Juillet 2018.

Lire les consignes avant de compléter la fiche en caractères majuscules.

S'agit-il de la première inscription de l'élève : Oui Non

A/ L'élève transporté à partir de 5 ans révolus et de 3 ans sous conditions (voir au verso).

Nom : Prénom : Né(e) le : / /

Arrêt de prise en charge (lieu de montée) :

Transporteur (1) :

N° du circuit (en cas de garde alternée) (1) : (1) voir liste et plan des circuits de votre commune ci-joints,

Frères/sœurs plus âgé(es) utilisant le transport scolaire de la CAPA : Oui Non

1^{er} enfant : Nom : Prénom : Né(e) le : / /

2^e enfant : Nom : Prénom : Né(e) le : / /

B/ Parents - Tuteurs - Représentant légal

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal Commune :

Si le tuteur légal n'est pas un des 2 parents, préciser :

N° tél. 1 : N° tél. 2 : Mail :

Si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS sur le service de transport scolaire (perturbations, modifications...), cocher la case ci-après

Allocataires (joindre les justificatifs fournis par les organismes sociaux) :

- Revenu de Solidarité Active Allocation de Parent Isolé Allocation Spéciale Vieillesse
 Allocation Adulte Handicapé Allocation Spécifique de Solidarité

C / Scolarité

Nom de l'établissement scolaire :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> ÉCOLE | <input type="checkbox"/> COLLÈGE | <input type="checkbox"/> LYCÉE |
| <input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> CE2 | <input type="checkbox"/> 6° <input type="checkbox"/> 3° | <input type="checkbox"/> 2 nd e <input type="checkbox"/> CAP <input type="checkbox"/> Apprenti |
| <input type="checkbox"/> C.P <input type="checkbox"/> CM1 | <input type="checkbox"/> 5° <input type="checkbox"/> 3° Techno | <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> Autres |
| <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CM2 | <input type="checkbox"/> 4° <input type="checkbox"/> 4° Techno | <input type="checkbox"/> Terminale <input type="checkbox"/> BP |

Afin d'améliorer la qualité du service de transports scolaires, il vous est demandé de bien cocher les jours ou votre enfant utilisera le transport scolaire. Cette mesure permettra de mieux gérer la capacité des cars et d'améliorer la sécurité des enfants.

Jours d'utilisation du service	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aller/Retour (mettre une croix)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

TARIFS

(CB ou chèque libellé à l'ordre de Muvitarra) :

- Tarif Muviestrada & Tarif Muviscola 15€/mois ou 120 €/an
 Tarif Muviscola 45€/an (possibilité de payer par trimestre)
 Gratuité accordée

Représentant légal

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Date et signature : / /

À lire attentivement avant de remplir l'imprimé

Comment obtenir sa carte de transport scolaire ?

- Remplir un imprimé par élève et le signer.
- Déposer ou envoyer par voie postale le dossier dûment complété avant le 6 juillet 2018 à :
Agence commerciale Muvitarra, 75 cours Napoléon 20000 Ajaccio Tél. : 0 800 000400

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Le dossier doit être accompagné :

- Des (éventuels) justificatifs de minimum sociaux,
- D'une photo d'identité (inscrire le nom et prénom de l'enfant au verso) et **de la carte de transport scolaire 2017/2018**,
- D'un chèque d'un montant calculé en fonction de votre situation (voir tarifs ci-dessous).

Où effectuer le retrait de ma carte de transport scolaire ?

- À l'agence commerciale Muvitarra, **sous quinze jours** après le dépôt du dossier complet,
- Par voie postale, dans ce cas joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

En l'absence du retour de la carte de l'année précédente ou en cas de perte, une nouvelle carte peut être rééditée sur simple demande auprès de l'agence commerciale Muvitarra accompagnée d'une photo d'identité et d'un règlement de 5 euros.

Quels sont les tarifs ?

Tarif annuel Muviscola (Scolaire) : 45€/an et par enfant

Tarif trimestriel Muviscola (Scolaire) + Tarif Muvistrada (Urbain) : 15 €/mois ou 120 €/an

L'abonnement au réseau Muvistrada permet également l'utilisation gratuite de la navette ferroviaire peri-urbaine entre Mezzana et Ajaccio.

Gratuité accordée :

- À partir du troisième enfant d'une même famille retirant une carte Muviscola,
- Aux élèves dont les familles sont titulaires de minimas sociaux.*

Mon enfant à moins de 5 ans peut-il être transporté ?

Les enfants de moins de 5 ans peuvent être transportés sous réserve de la présence d'un accompagnant dans le car scolaire. L'accès au service de transport scolaire pour les enfants de moins de 3 ans est interdit.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ÉRRONÉ NE SERA PAS TRAITÉ. Les titres de transport pour le service scolaire sont délivrés sous réserve des places disponibles dans les cars. Les dossiers d'inscription sont traités selon la date de remise du dossier complet. Une fois la capacité des cars atteinte, les demandes d'inscription sont placés sur liste d'attente.

Afin d'améliorer la qualité du service des transports scolaires, il vous est demandé de bien cocher les jours où votre enfant utilisera le transport scolaire. Cette mesure, qui permettra de mieux gérer la capacité des cars et d'améliorer la sécurité des enfants s'accompagne de l'obligation pour les parents d'élèves de classes primaires et maternelles de signaler à la direction de l'école les absences éventuelles liées à une obligation exceptionnelle.

* Sur justificatifs datés de moins de 3 mois à la rentrée scolaire, fournis par les organismes sociaux (CAF/ MSA pour le RMI, AAH et API, RSA, Pole Emploi pour l'ASS, Caisse de retraite pour l'ASV).

Permanence du 18 au 22 juin